

Conseil du 1^{er} février 2022

Professeurs : Xavier ARMOIRY, Caroline MOYRET-LALLE, Florence MORFIN, Michel TOD

Collège autres enseignants chercheurs : Sandrine BOURGEOIS, Olivier MEURETTE, Hans SPATH

Collège BIATSS : Zineb BOUSFIHA

Collège Etudiants : Candice DUFOUT, Romain COLLOMB, Florian TOTH, Ornella LAFAY, Basile LEBORGNE, Mathilde CHEVRIER, Mathieu BUSSIERE, Ines EBORA, Jérémie AZOULAY, Mathis TRESALLET, Adrien MORENO

Collège personnalité extérieures : Stéphane CORVAISIER, Annabel DECIEUX, Jean-François FUSCO, Christophe GEOURJON, Louis LACAILLE, Catherine LADAVIERE, Bernard MASSOUBRE, Romain PARENT, Magali PETTAZZONI

Procurations : Sophie LANCELOT et Stéphanie BRIANCON à Sandrine BOURGEOIS, Catherine RIOUFOL à Caroline MOYRET-LALLE – Magali BOLON à Hans SPATH, Gilles JOANNARD à Zineb BOUSFIHA, Stéphane CORVAISIER à Xavier ARMOIRY, Hélène JUSTAMON à Catherine LADAVIERE, Virginie VALENTIN à Florence MORFIN

Assistaient : Claude DUSSART – Patricia GABRIELE

1. Validation du conseil du 25 novembre 2021 (Annexe 1)

Quelques fautes d'orthographe et une précision dans l'intervention de X. Armoiry seront corrigées. Le compte rendu est approuvé avec 34 voix pour et 1 abstention.

2. CIDPHARMEF – Stéphanie SENTIS (Annexe 2)

C. DUSSART indique en préambule que lorsque que nous voulons améliorer les pratiques, il est important de se doter d'outils de qualité et de gestion des risques. La démarche d'autoévaluation permet de s'engager dans ce processus d'amélioration. CIDPHARMEF : Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Pharmacie d'Expression Française est impliquée dans cette démarche et l'ISPB a souhaité y adhérer depuis 2012. Le souhait est de capitaliser les actions entreprises et de les poursuivre.

S. SENTIS présente le bilan de tout ce qui est fait au sein de la faculté pharmacie sur ce thème. L'association CIDPHARMEF est présidée actuellement par M. Seve de Grenoble, elle a été fondée en 2002, elle regroupe 24 facultés francophones sur 4 continents. Son but est d'améliorer la qualité de la formation et la pratique professionnelle des étudiants une fois formés afin qu'ils soient compétitifs et en lien avec les évolutions sociétales ainsi qu'avec les enjeux professionnels. C'est une action qui perdure dans le temps. Les enjeux sont multiples : une formation en adéquation avec les enjeux professionnels, réduire l'écart entre la formation et la pratique professionnelle, être soucieux du bien-être des étudiants et des personnels et développer le sentiment de fierté d'appartenance à l'ISPB. Deux ans après la création de CIDPHARMEF en 2004 une commission d'autoévaluation a été créée. La présidente de cette commission est Claude MAILHOT qui est professeure à l'université Montréal et qui s'occupe du processus d'évaluation et d'accréditation en Amérique du nord. Ce processus est une procédure formative, volontaire, pas de comparaison, pas de sanction, pas d'uniformisation des pratiques des différents facultés de pharmacie. Le but est d'améliorer chaque formation par un processus dynamique.

Il y a 4 auditeurs au sein de cette commission.

En 2012, l'ISPB après aval du conseil ISPB et de la Présidence de Lyon 1 s'est engagé dans ce processus. Luc ROCHEBLAVE et Stéphanie SENTIS l'ont piloté.

Une grande mobilisation des enseignants chercheurs, des personnels, des professionnels du conseil et des étudiants a eu lieu. Le travail s'est déroulé pendant un an, ce qui a conduit à l'élaboration d'un rapport d'autoévaluation de 500 pages. Ce rapport est consacré à différentes thématiques de l'environnement en passant à la formation, l'internationalisation, la recherche. Un bilan de ce qui a été réalisé a été fait afin de pouvoir faire sa propre autoévaluation. Il a été évalué les atouts, faiblesses, et les opportunités en vue de la formulation de recommandations internes (166). Cette autoévaluation a permis de générer un sentiment d'appartenance, une fierté d'avoir travaillé en commun, cela a été un aspect structurant et a permis de se poser des questions, de prendre conscience des choses que l'on fait bien également et a mis en avant la volonté de progresser pour s'améliorer sans cesse.

Le rapport a été transmis aux évaluateurs de la CIDPHARMEF. Les auditeurs sont venus une semaine, ils ont rencontré tous les acteurs impliqués de l'ISPB et également au niveau de Lyon 1 le président de la commission de la formation de la vie université, celui de la commission recherche et le président.

Ensuite les auditeurs ont fait rapport qu'ils nous ont transmis, il contenait 154 recommandations pour améliorer notre formation.

80% de nos recommandations étaient communes à celles faites par les auditeurs.

Suite à ces recommandations, le travail a été de mettre en place un plan d'action afin de mener à bien les actions dans le temps, il y a fallu 6 ans pour mener à bien ces recommandations.

Le conseil ISPB a donc mis en place la commission d'évaluation externe pilotée par S. SENTIS qui s'est appuyé sur les groupes de travail et commissions de l'ISPB pour réaliser le travail et le plan d'action.

4 grands groupes de travail ont été constitués :

- sur les aspects opérationnels
- la formation initiale
- sur les parcours
- la formation continue.

Chaque recommandation a été hiérarchisée avec 6 grand items :

A-important à mener en priorité

B-petit projet résolu rapidement

C-grand projet à résoudre sur du long terme

D-recommandations déjà réalisées

E-recommandations qui n'étaient pas de notre ressort

F-recommandations non retenues

Des responsables et des actions à mettre en œuvre avec quels moyens y associé ont été identifiés et ensuite une planification a été proposée ainsi que les résultats attendus et les indicateurs à suivre. Le processus est en cours depuis 2015.

Depuis 2020 avec la situation sanitaire nous n'avons pas pu poursuivre.

Le plan action a été présenté à la réunion annuelle de CIDEPHARMEF en 2015.

5 grands chantiers identifiés :

- Le référentiel métier : réflexion pédagogique pour les associer aux compétences essentielles pour le métier de pharmacien
- Les approches pédagogiques à mettre en lien avec le référentiel métier
- Objectifs de stage, l'évaluation
- L'interaction ISPB avec son environnement
- La visibilité de la recherche et de la formation à la recherche

Nous avons hiérarchisé les recommandations. Celles que nous avons pu mettre en place de suite ou suite à la visite des auditeurs.

En ce qui concerne les actions qui n'étaient pas dans nos mains, il y en avait 26. Notamment il y avait celle d'ouvrir des postes au recrutement d'enseignant chercheur en raison de notre faible ratio d'encadrement ce qui nous a permis de faire de la sensibilisation auprès de la gouvernance. 8 recommandations n'ont pas été retenues car ces recommandations n'étaient pas pertinentes pour l'ISPB.

102 recommandations étaient à traiter. Tous les acteurs de la faculté et membres extérieurs du conseil ont été sollicités. Actuellement 77% des recommandations ont été réalisées, 18% en cours et uniquement 5% ne sont pas réalisées.

S. SENTIS présente certaines actions réalisées et d'autres à développer.

Une visite de suivi des auditeurs est indiquée pour faire le point sur les actions menées. C'est le conseil de l'ISPB qui décide de l'opportunité de cette visite.

S. SENTIS indique qu'elle a coordonné le projet et assuré la présidence de la commission, elle souhaite maintenant passer la main en tant que présidente de la commission mais elle continuera à œuvrer.

C. LADAVIERE demande si ce travail est redondant ou complémentaire des données à transmettre à l'HCERES.

S. SENTIS répond Le processus d'autoévaluation de la CIDPHARMEF nous aide plus que les tableaux de données à remplir pour l'HCERES car il est plus posé et nous faisons notre autocritique, nous réfléchissons aux actions à mettre en œuvre. Il repose sur une compréhension des situations locales, il y a des auditeurs externes qui font part de leur expertise sans émettre de jugement et en tenant compte de l'environnement du pays, c'est un réel accompagnement.

C. LADAVIERE demande comment est envisagée la mise en place de la recherche dans la pratique officinale.

C. DUSSART indique que le champ est à développer autour de cette expertise recherche en pratique officinale car il y a beaucoup de recherche dans le domaine hospitalier mais il faut voir comment envisager l'évolution de l'exercice pharmaceutique dans une cohérence de parcours ville-hôpital avec la pharmacie d'officine de demain. Cela nécessite d'expérimenter des travaux de recherche en pratique officinale, sur la conciliation, sur l'adhésion médicamenteuse, l'observance, l'interdisciplinarité. Il convient d'accompagner l'évolution de l'exercice officinal à l'évolution du système de santé en développant des thématiques de recherche qui permettent de configurer les nouvelles missions de demain.

L'unité de recherche ISPB, P2S, Parcours Santé Systémique a l'ambition de développer un axe de recherche sur la pratique officinale en associant les pharmaciens d'officine, l'URPS pour développer des actions de pratiques.

C. LADAVIERE demande comment va être jugé le retour de la vaccination par les pharmaciens en termes de pratique et de retour sur la formation.

F. MORFIN répond que la formation des pharmaciens au geste vaccinal s'est faite à compter de 2017 avec la mise en place des évaluations de la formation ce qui a permis de l'améliorer et la pratique de la vaccination a fait l'objet de thèses qui ont été soutenues avec des enquêtes officinales fondées sur les impressions des pharmaciens.

J.F. FUSCO souligne que dans la démarche il a été indiqué l'implication d'autres professionnels de santé dans la formation et il souhaite savoir qui cela concerne et pourquoi se limiter aux professionnels de santé car d'autres professionnels impactent les actions du pharmacien.

S. SENTIS répond qu'il est important de travailler avec les autres formations de santé, l'idéal serait de faire des formations communes avec les médecins, les pharmaciens, les sages-femmes, les

kinésithérapeutes afin de travailler ensemble pour la prise en charge globale d'un patient sans hiérarchie. La coopération dès la formation permettrait une meilleure coopération ensuite dans la pratique professionnelle sans interdit. La coopération existe actuellement à l'hôpital.

Il faudrait étendre le champ d'action

J. FUSCO souligne l'existence dans l'environnement officinal des relations avec les maisons médicales, regroupements territoriaux ; dans l'industrie il y a également des collaborations avec des personnes qui font de la recherche sans être pharmaciens. Il pense également qu'il faut aussi tenir compte de l'aspect contrainte de marché, prix et pharmacovigilance avec des interactions avec des évaluateurs ou des médecins par exemple.

C. DUSSART précise pour la partie formation initiale que des concertations ont lieu entre doyens santé pour envisager davantage de co-construction pédagogique. L'idée est de mettre en places des stages « vie ma vie » : des pharmaciens en stage en médecine générale et inversement afin de mieux collaborer et mieux comprendre les contraintes de chacun.

Il y a une lettre de mission du président d'université qui a constitué un groupe de 5 personnes donc C. DUSSART ayant pour but de mettre en place un Institut de Santé Publique qui permettrait de voir comment favoriser les enseignements partagés pour développer la sensibilisation à la santé publique et comment former les acteurs de la cité aux problématiques de la cité avec tous les réseaux.

S. SENTIS dit qu'au niveau industriel l'ISPB est doté du CEPI (Collège d'enseignement pharmaceutique industriel) qui permet de dialoguer avec des personnes de l'industrie qui ne sont pas forcément des pharmaciens.

X. ARMOIRY demande comment il est possible de faire des comparaisons avec des études complètement différentes et avec des durées variables de 4 à 6 ans suivant les pays et de plus, le statut d'enseignants qui n'est pas le même car dans certains territoires car certains ne font de l'enseignement et pas de recherche ou inversement.

S. SENTIS répond que le but n'est pas de comparer les institutions entre elles, mais plutôt d'émettre des recommandations structurellement observantes du contexte local car la comparaison n'est pas possible en termes de nombre d'études, de contraintes économiques ct...

X. ARMOIRY souligne que cela revient à avoir un référentiel par territoire mais il existe des classements internationaux prenant en compte la discipline pharmacie – pharmacologie mais étant peu lisibles.

S. SENTIS souligne le fait que les classements université internationaux actuels ne prennent que très peu en compte l'enseignement mais en majeure partie les publications.

M. TOD fait remarquer qu'il y a une sous-représentation des pharmaciens dans les agences gouvernementales telles que l'ANSM, HAS.

Ce serait profitable pour ces instances et pour la faculté d'être en phase avec les problématiques de santé publique. Il y a un problème de temps à dégager pour les enseignants chercheurs mais nous pourrions envisager des décharges pour permettre leur permettre d'avoir du temps pour les inciter à s'investir dans ces commissions.

C. DUSSART approuve et souhaite appuyer cette suggestion.

Les différents intervenants ont remercié S. SENTIS et la commission d'évaluation externe pour l'énorme travail accompli. C. DUSSART s'associe à ces remerciements et soutient sans réserve la démarche CIDPHARMEF pour rester dans la dynamique d'amélioration continue de la qualité.

Le président de Lyon 1 est intéressé par cette démarche qui s'inscrit dans la politique de Lyon 1 et demandera une présentation de la démarche au niveau de Lyon 1.

S. SENTIS remercie l'ensemble des personnels, étudiants et personnalités extérieures qui se sont fortement investis et suggère que la visite de suivi ait lieu dès cette année.

C. DUSSART rappelle que la démarche est maintenant de valider le nouveau ou la nouvelle responsable de la commission CIDPHARMEF qui sera élue pour 4 ans. Le mandat du président ou de la présidente est renouvelable immédiatement une fois. En l'absence de nouvelle candidature, le Directeur peut autoriser un nouveau mandat de quatre ans.

La nouvelle ou le nouveau responsable viendra ensuite dans une prochaine séance de conseil présenter sa feuille de route et proposer une date de visite de suivi.

Un appel à candidature a été lancé. Une seule candidature s'est présentée, celle de Christine VINCIGUERRA et la commission d'évaluation externe l'a validée.

Les membres du conseil approuvent la candidature avec 31 voix pour - 3 abstentions - 1 blanc.

3. Règlement intérieur à modifier :

Le règlement intérieur est à modifier. Il faut lancer un groupe de travail pour cela.

Les modifications à faire sont :

- Remplacement du CCO par le Forum comme lieu d'échange entre personnels
- Délégation de signature du Directeur ISPB à deux directeurs adjoints (et non pas un seul)
- Actualisation des noms des Unités de recherche et mise à jour des noms
- Créer un conseil de perfectionnement (au lieu des collèges d'enseignement)

Un appel à candidatures va être lancé auprès des personnels ISPB pour avoir un responsable qui pilotera cette cellule ainsi que des membres qui souhaitent s'impliquer. Ensuite le conseil statuera pour élire un responsable parmi les candidatures potentielles.

4. Présentation de l'association Melting Point – 5 étudiantes de la filière pharmacien ingénieur (Annexe 3)

Cette association est née d'un projet au sein de la filière. L'association est fondée sur l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers à l'ISPB. L'optique est d'intégrer les étudiants dans leur nouvel environnement, site internet, mise en contacts, information sur la vie pratique hors du campus et également ouvrir les étudiants français à la vie internationale, organiser des échanges culturels.

Le site internet est un point essentiel pour les infos pratiques : il recensera les Liens utiles pour s'orienter et à plus long terme un annuaire des étudiants Erasmus est envisagé.

Les étudiantes ont déjà fait les démarches administratives, enregistrement à la préfecture, domiciliation Lyon 1 et se sont mises en relation avec les filières internationales pour être complémentaires et échanger avec les Erasmus pour connaître leurs expériences, cerner leur besoin. Ensuite il faudra communiquer sur l'association et organiser le rentrée 2022.

La crise sanitaire a montré l'importance du maintien du lien afin de lutter contre l'isolement et c'est une priorité.

H.M. SPATH complète en indiquant que les étudiantes ont beaucoup échangé avec la cellule RI, l'association sera vraiment complémentaire et facilitera l'accueil des étudiants étrangers et permettra une ouverture de nos étudiants vers l'international.

La question de faire perdurer l'association est importante car dans les mois à venir les étudiantes actuelles porteuses du projet seront en école d'ingénieur et il sera important de passer le relai à d'autres étudiants.

C. LADAVIERE félicite les étudiantes et dit qu'en tant que membre extérieur du conseil, elle ne connaît pas le nombre d'étudiants étrangers.

H. SPATH répond entre 20 et 30 étudiants. Là où les besoins sont les plus importants sont pour ceux qui suivent une année universitaire en intégralité (une dizaine) pour les autres ils viennent en stage et l'accent est à mettre sur l'intégration dans les premières semaines.

S. BOURGEOIS pour faire perdurer l'association il serait possiblement envisageable de transmettre à d'autres étudiants que ceux de la filière ingénieure.

Les étudiantes répondent qu'il y a plus de facilités de communiquer avec les étudiants qui font la filière ingénieure mais ce n'est pas fermé et tous les étudiants qui veulent participer au projet sont les bienvenus.

M. BUSSIERE pense qu'il est très important de présenter cette association aux étudiants de toutes les filières et donc la présenter aux réunions de rentrée serait une bonne solution pour la faire connaître, il faut donc se rapprocher des responsables d'année.

J.F. FUSCO pense qu'au-delà des étudiants étrangers cette association pourrait s'adresser aux étudiants venant d'une autre ville de France pour faciliter leur intégration.

Les étudiantes répondent qu'effectivement dans le terme « étrangers » il est inclus tous les étudiants quelle que soit leur provenance, il faut comprendre étranger dans le sens étranger à l'ISPB.

C. DUSSART remercie les étudiantes et indique qu'un groupe se monte avec l'ensemble des acteurs ISPB afin de faciliter l'engagement citoyen.

A. MORENO indique qu'il se charge de contacter des enseignants et des étudiants qui pourront animer ce groupe.

5. Composition des jurys des oraux d'admission en 2^e année de pharmacie

Pour information du conseil, C. DUSSART présente la composition de la commission pédagogique d'admission des étudiants PASS-LAS pour 2022 en indiquant les différents membres avec l'obligation d'avoir minimum 8 membres, minimum 4 enseignants, minimum 2 extérieurs, minimum 1 enseignant non santé.

6. Informations et Questions diverses

- L'AG des personnels de l'ISPB a eu lieu le 11 janvier, les points abordés ont été :

- Les personnels de l'ISPB
- Protocole Sanitaire 2021-2022 - Université Lyon 1
- Rentrée et examens janvier 2022
- Conseil ISPB
- Forum de l'ISPB
- Réforme 1 Cycle = R1C
- DEUST Préparateur/technicien en pharmacie

- Campagne de recrutement
- Bien-être étudiants
- Les actualités de Lyon 1
- Remise des prix

- Le 1^{er} forum de l'ISPB a eu lieu le 22 février, l'ordre du jour était le suivant :

- Le CNU, son fonctionnement et évolution de ses missions futures
- Campagne d'emploi 2022 pour les Enseignants Chercheurs de l'ISPB
- Promotion interne des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- Création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ou RIPEC

Ce forum a regroupé un grand nombre de participants enseignants chercheurs et a permis d'échanger librement.

- Campagne de recrutement des enseignants chercheurs pour les postes ouverts en 2023 : le calendrier est disponible sur le diaporama. Les responsables et coresponsables des départements pédagogiques doivent faire remonter leurs demandes avant en mars et ensuite les différentes commissions : pédagogie, scientifique et hospitalo-universitaire étudient les demandes puis, le comité de prospective fait une proposition pour le conseil ISPB qui se prononcera en juin et en septembre sur les postes.

- Renouvellement du comité prospective : à la lumière d'un travail sur l'évolution des métiers, ce Comité doit mener un travail de prospective à cinq ans, aussi bien sur les postes mono-appartenants que sur les postes bi-appartenants.

Ce travail de prospective, ainsi que le travail réalisé pour la campagne d'emploi en cours, sera annuellement présenté au Conseil par le Directeur de l'ISPB ou le vice-président de ce Comité.

Le Comité est composé :

- Du président du conseil de l'ISPB,
- Des responsables des départements pédagogiques (ou leur représentants),
- Des présidents des Commissions suivantes : Scientifique, Pédagogie et Hospitalo-Universitaire
- De 3 personnalités membres extérieurs du Conseil qui avec le Président du Conseil représentent la pharmacie hospitalière, l'industrie, l'officine et la biologie médicale,
- Du directeur de l'ISPB,
- Des enseignants chercheurs élus au CA, CFVU et CR de l'UCBL.

Afin de tendre à la parité U/HU de ce comité, quatre autres personnes membres du Conseil de l'ISPB seront désignées par vote par l'ensemble des membres du Conseil pour faire partie du Comité Prospective : 2 MCU ou MCU-PH et 2 PU ou PU-PH.

Pourront être conviés à des réunions en tant que membres invités : le Directeur des Affaires Médicales des HCL, les Responsables des PAM hospitaliers : Biologie-Anatomo-Pathologie et Pharmacie Hospitalière.

La composition de ce comité est renouvelée en phase avec le mandat du Conseil.

Un appel à candidatures doit être lancé pour pouvoir lors d'un prochain conseil élire le comité de prospective.

M. TOD demande si les membres invités votent.

C. DUSSART répond négativement et in fine c'est le conseil qui se prononce.

C. DUSSART indique que la CFVU et le CA se sont réunis en janvier pour la reconduction des trois masters de l'ISPB, dont la qualité du travail a été soulignée par les instances de l'UCBL, malgré le caractère très problématique de la constitution des dossiers.

Partie B

- Actualisation de la liste des commissions de travail de l'ISPB pour intégrer les membres extérieurs du conseil qui souhaitent s'impliquer ainsi que la liste actualisée des étudiants

- Convention partenariat SUP BIOTECH (annexe 4) : la convention a été envoyée préalablement aux membres du conseil et a été validée par la DAJI. Elle est établie dans le cadre du double cursus Pharmacie-Ingénieur et permet un nouveau partenariat avec une école d'ingénieur spécialisée dans les biotechnologies.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la convention.

La séance du conseil est levée à 19 h 30.